



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce mardi 11 octobre 2022 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Cinq (5) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2022-10-178
7284**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2022-10-179
7284**

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2022.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2022-10-180
7284**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2022.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 522 m ³ , moyenne :	84 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	7 112 m ³ , moyenne:	237 m ³ /jr
Station de recherche :	non disponible	
Camping de la Rive :	non disponible	

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2022.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 24 août 2022

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2022-10-181
7285

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Catherine Martel, directrice administrative et greffière-trésorière adjointe, MRC de Manicouagan -22-09-22- Information que le 15 septembre dernier, la MRC de Manicouagan s'est vu confirmer une aide financière du ministère des Transports pour la réalisation du PIIRL.

* Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration, CAUREQ - 22-09-27- confirmation que la somme des excédents à redistribuer pour l'année financière 2021-2022 pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes sera au montant de 2 269,42 \$.

Expédiée :

* M. Richard Therrien, maire, village de Tadoussac -22-09-13- Envoi de la résolution numéro 2022-09-172 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la candidature de la Maison du tourisme de Tadoussac au projet Espace bleu Côte-Nord.

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2022-10-182
7285

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2022-10-11 ainsi que les transferts suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR OCTOBRE 2022

Transferts:

02 11000 131	Rémunération des élus	+	1 500 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – Élus	+	750 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	+	75 \$
02 11000 970	Subvention et dons – Élus	+	100 \$
02 13000 414	Administration et informatique	+	1 200 \$
02 13000 494	Cotisations et abonnements	+	150 \$
02 13000 670	Fournitures bureau	+	1 500 \$
02 14000 141	Salaire régulier – Greffe élection	+	3 250 \$
02 14000 200	Charges sociales - Employeur	+	300 \$
02 14000 341	Avis public – élection	+	500 \$
02 14000 670	Fournitures bureau	+	750 \$
02 19000 412	Services juridiques	+	3 000 \$
02 19000 419	Bureau d'enregistrement	+	50 \$
02 22000 521	Ent. et rép. – Bornes fontaines	+	11 000 \$



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

02 32000 331	Services téléphonique – Voirie	+ 250 \$
02 32000 631	Essence et huile – Voirie	+ 5 500 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Pur. eau	+ 500 \$
02 41200 411	Analyse de l'eau	+ 2 450 \$
02 41300 516	Location machinerie	+ 6 150 \$
02 62900 445	Contrat – Vidange toilettes	+ 1 000 \$
02 70120 141	Salaire régulier	+ 1 000 \$
02 70150 699	Articles de sports	+ 500 \$
02 70230 310	Frais de déplacement	+ 550 \$
		+ 42 025 \$
02 11000 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 11000 310	Frais de déplacements	- 1 675 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 1 000 \$
02 11000 493	Réception	- 3 300 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	- 1 000 \$
02 13000 200	Charges Sociales – Employeur	- 4 000 \$
02 13000 310	Frais de déplacements	- 300 \$
02 13000 321	Frais de poste	- 500 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement adm.	- 750 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Conciergerie	- 2 000 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 600 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	- 5 250 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	- 2 250 \$
02 32000 455	Immatriculations – Voirie	- 500 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	- 300 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Distribution de l'eau	- 1 500 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	- 750 \$
02 41300 521	Entretien infrast. – Réseau	- 2 000 \$
02 41500 141	Salaire régulier – Réseau d'égout	- 1 700 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	- 300 \$
02 61000 341	Avis publics	- 2 000 \$
02 62100 951	Quote-part MRC Dév. indust.	- 200 \$
02 70000 310	Frais déplacements	- 2 000 \$
02 70120 670	Fourn. Bureau	- 1 000 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	- 1 000 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	- 450 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	- 1 000 \$
02 70150 649	Pièces et accessoire – Terrain de jeux	- 1 650 \$
02 70150 690	Articles – Balle	- 500 \$
02 70230 335	Internet bibliothèque	- 550 \$
02 99000 891	Intérêts – Emprunt temporaire	- 1 500 \$
		- 42 025 \$

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

DIVERS TRAVAUX AQUEDUC

2022-10-183
7287

CONSIDÉRANT les offres de prix reçus pour divers travaux sur le réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de Roland Munger inc. est au plus bas prix pour réaliser les travaux sur le réseau d'aqueduc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre reçue de Roland Munger inc. pour réaliser les travaux suivants :

- Fourniture et pose de bouchons sur la partie non utilisée du réseau d'aqueduc situé sur l'ancien tronçon de la rue Labrie (érosion)
- Fourniture et remplacement de la borne-fontaine défectueuse située au 273, chemin Principal
- Travaux de raccordement, entrée d'eau pour le 208, chemin Principal sur la conduite principale (incluant le forage directionnel)

Et ce au montant de 38 275 \$, plus taxes.

Un montant de 30 000 \$ pour ces travaux sera pris dans le surplus accumulé.

**APPUI- CORPORATION VÉLOROUTE DES BALEINES – PROJET
D'ASPHALTAGE PISTE CYCLABLE DE LA PÉNINSULE MANICOUAGAN**

2022-10-184
7287

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec analyse l'opportunité d'enfouir un câble d'alimentation électrique entre Pointe-Lebel et Pointe-aux-Outardes via la piste cyclable existante de la péninsule Manicouagan ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux viendront nécessairement altérer la surface de roulement actuelle en poussière de pierre de cette piste de plus en plus appréciée de ses utilisateurs régionaux et visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage de la piste cyclable est la meilleure solution pour en améliorer la surface de roulement, en faciliter l'entretien pour plusieurs années et développer ainsi l'intérêt encore plus pour ce produit d'appel touristique ;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage à venir sur la piste cyclable de la péninsule sera nécessairement à la hausse avec les projets complétés de contournement de la côte de Manic 1 (en 2022) par la Corporation Véloroute des Baleines et des travaux de resurfaçage à venir sur la rue de Baie-Saint-Ludger entre le chemin principal et l'intersection vers le camping de la Rive.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu l'unanimité des conseillers présents, de mandater la Corporation Véloroute des Baleines afin de demander à Hydro-Québec que l'asphaltage de la piste



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

cyclable soit inclus dans leur projet de câble enfoui entre Pointe-Label et Pointe-aux-Outardes.

**2022-10-185
7288**

**DEMANDE DE PARTENARIAT POUR HALTE-GARDERIE PLEIN-AIR –
GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Grains de soleil Côte-Nord inc. souhaite offrir un nouveau service de halte-garderie communautaire plein air sur le territoire de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE le service de halte-garderie se déroulera entièrement à l'extérieur afin de permettre aux jeunes de 24 mois et plus de se réapproprier les jeux extérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE le service offrira des moyens aux parents de diminuer le temps d'écran des jeunes ce qui favorisera la psychomotricité, la créativité et l'autonomie et la culture générale ;

CONSIDÉRANT QU' un abri sommaire composé d'une tente canadienne (tente prospecteur) sera installé sur le terrain du Centre des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité est favorable que l'organisme Grains de soleil Côte-Nord offre un nouveau service de halte-garderie communautaire en plein air sur le terrain du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes aux conditions suivantes :

- L'organisme Grains de soleil Côte-Nord devra s'assurer que la tente soit implantée en conformité réglementaire ;
- Tous les frais d'installation, de construction et de raccordement électrique seront assumés par Grains de soleil Côte-Nord ;
- Les frais de la demande de dérogation mineure seront payés par Grains de soleil Côte-Nord.

**2022-10-186
7288**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SIGNALISATION SUR
LA ROUTE 138 ET LE CHEMIN PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est municipalisée depuis le 01-01-1964 ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes débute aux limites Nord 49.18632, - 68.41385 (Scierie des Outardes) ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements des inscriptions à la Commission de toponymie de Québec, trois (3) secteurs distincts composent la municipalité, soit Secteur Les Buissons, Secteur Baie-Saint-Ludger et Secteur Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation actuellement en place à l'entrée du chemin Principal porte à confusion puisqu'elle indique « Pointe-aux-Outardes 14 km » alors que les usagers sont déjà dans les limites de la municipalité depuis quelques kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE les touristes et visiteurs sont surpris de voir qu'il reste 14 kilomètres, alors que leur GPS indique qu'ils sont rendus dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sollicite le ministère des Transports afin de modifier la signalisation de la façon suivante :

- À l'entrée du chemin Principal, indiquer seulement Pointe-aux-Outardes sans le 14 km ;
- À quelques mètres de l'entrée, modifier le second affichage pour indiquer :

Secteur Les Buissons	1 km
Secteur Baie-Saint-Ludger	6 km (<i>distance entre l'affiche et le rue de Baie-Saint-Ludger</i>)
Secteur Pointe-aux-Outardes	12 km (<i>distance entre l'affiche et la première maison à l'entrée du secteur</i>)

- Aux limites des entrées et sorties des secteurs, en indiquer leurs noms;
- S'assurer de l'affichage des limites de Pointe-aux-Outardes sur le chemin de la Scierie.

2022-10-187
7289

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. La contribution de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2023 est de 170 049 \$, soit une hausse de 9 518 \$ justifier par l'augmentation du tonnage des déchets.

2022-10-188
7289

CONCOURS - « JOURNÉE DE RÊVE AU PARC NATURE » DE POINTE AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes a dû annuler pour une troisième année son souper annuel ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature organise pour une troisième année le concours « Journée de rêve au Parc Nature », en remplacement de son souper annuel afin d'aider à son financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, de procéder à l'achat de cinq (5) participations au concours « Journée de rêve au Parc Nature » à Pointe-aux-Outardes pour un coût total de 500 \$, qui est sensiblement le même montant annuel pour la participation au souper-bénéfice.

Le conseiller Denis Cardinal s'est retiré de la décision par conflit d'intérêts.

2022-10-189
7289

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE SERVICE 9-1-1 PG

CONSIDÉRANT QUE le CRTC exige aux fournisseurs canadiens de réseau 9-1-1 le déploiement d'un réseau 9-1-1 PG ;

CONSIDÉRANT QU' au Québec, le fournisseur désigné par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour le déploiement du réseau 9-1-1 PG est Bell ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités recommande aux municipalités de procéder à la



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

signature de cette nouvelle entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente avec Bell pour le service 9-1-1 PG nouvelle génération.

**2022-10-190
7290**

NOMINATION – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'élection partielle, le conseil municipal doit nommer un nouveau représentant sur le conseil d'administration du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Normand Bissonnette comme représentant sur le conseil d'administration du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

**2022-10-191
7290**

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Denis Cardinal au titre de maire suppléant pour la période du 12 octobre au 15 novembre 2022.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun

**2022-10-192
7290**

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Georges Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

**2022-10-193
7290**

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 29.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE